

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 AOÛT 2025

#### Ouverture de la séance

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Première période de questions

#### 3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

#### 4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

#### 5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'abroger l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires

5.2 Adoption du projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'abroger l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires

5.3 Adoption du règlement numéro 699-25-33 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier les normes de clôtures

5.4 Adoption du Règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

#### 6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juillet 2025

#### 7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de juillet 2025

7.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juillet 2025

7.3 PIIA – 25, des Bâtisseurs

7.4 PIIA – 1 à 5 rue du Pont – Remplacement de toiture

7.5 Dérogation mineure – 51, rue des Mésanges – garage en cour avant

7.6 Demande d'approbation – Développement Projet Héritage

7.7 Nomination d'une nouvelle rue dans le projet Héritage

#### 8. Loisirs et culture

8.1 Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford

8.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale fourniture de services de bibliothèque

8.3 Acquisition d'une remorque fermée pour le prêt d'équipements

8.4 Autorisation de contribution financière – Opération Nez rouge 2025

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 8.5 Autorisation de contribution financière – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead
- 8.6 Demande d'aide financière – Maison de la famille des Frontières
- 8.7 Autorisation de contribution financière – CABBE 2025
- 8.8 Autorisation de contribution financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 41<sup>e</sup> édition
- 8.9 Demande de partenariat pour l'évènement « Parlons Santé » du Comité Citoyens Santé Pôle Bedford (CCSPB)

#### **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte no. 9 pour la réfection des rues Des Pins et de la Plaisance
- 9.2 Modification de contrat à Eurovia Québec pour le pavage rue Victoria Nord
- 9.3 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

#### **10. Service incendie et sécurité publique**

#### **11. Ressources humaines**

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 5 août 2025
- 11.2 Adoption des contrats de travail de deux (2) opérateurs traitement des eaux

#### **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 juin 2025
- 12.2 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-20233 Volet 2 – Renouvellement de conduites
- 12.3 Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement au programme d'aide à la voirie locale
- 12.4 Lettre de remerciement de la Fondation Claude De Serres
- 12.5 Lettre de remerciement aux services d'incendie pour l'intervention du 13 juillet 2025 à Saint-Armand

#### **13. Affaires nouvelles**

##### **Deuxième période de questions**

#### **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford,  
tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 5 août  
2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette  
Pierre Le Blanc  
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas  
Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-08-239

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-08-240

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet 5.3 est reporté à une prochaine séance;

Les sujets suivants sont modifiés pour se lire comme suit :

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires
- 5.2 Adoption du projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1<sup>er</sup> août 2025 sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Une citoyenne demande la raison pour laquelle le sujet 5.3 est reporté à une prochaine rencontre.

25-08-241

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

ADOPTÉE

N.M.

**Tour de table des membres du conseil**

25-08-242

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires**

Le conseiller Yves Gnocchini donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires.

ADOPTÉE

25-08-243

**Adoption du projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires**

Considérant l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2025;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2025 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

25-08-244

**Adoption du Règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, par madame la conseillère Marie-Pier Tougas par le biais de la résolution 25-07-218;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 762-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

25-08-245

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juillet 2025**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 juillet 2025, au montant de 418 297,45 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1<sup>er</sup> août 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du registre des permis du mois de juillet 2025**

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 28 juillet 2025**

25-08-246

**PIIA – 25, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 427;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 24-024, datés du 2025-03-17;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- De l'acier style board & batten vertical couleur blanc pur sur la portion AC1;
- De l'acier pose horizontale couleur blanc pur sur la portion AC2;
- De l'acier pose verticale couleur distinction désert sur la portion AC3;

25-08-246  
(suite)

Considérant que l'agencement des types et couleurs de revêtement est identique à ce qui a été autorisé pour les deux bâtiments voisins situés au 26 et 27 rue des Bâtisseurs;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

Que ce conseil accepte la demande de PIIA lorsque le choix des couleurs proposées sera approuvé par l'urbaniste de la ville de Bedford.

ADOPTÉE

25-08-247

### **PIIA – 1 à 5 rue du Pont**

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que le matériau de revêtement de toiture proposé est une tôle métallique foncée;

Considérant que l'exemple de toiture fourni s'intègre bien à l'architecture du secteur;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-08-248

### **Dérogation mineure – 51, rue des Mésange – Garage en cour avant**

Considérant la demande soumise afin de permettre la construction d'un garage isolé localisé dans la cour avant à une distance de 96" (2,4384 mètres) de l'emprise de la rue Victoria Nord;

Considérant que le 51, rue des Mésanges est un lot de coin;

Considérant que la demande déroge à l'article 145 du règlement de zonage #699-11 spécifiant que la construction et l'implantation d'un garage isolé sur un lot de coin, est autorisé dans la cour avant à la condition de respecter la marge de recul prescrite à la grille des usages et des normes de la zone;

Considérant que la marge de recul avant de la zone visée est de 7.6 mètres;

Considérant que l'implantation proposée permet de centrer le garage entre l'emprise de la rue Victoria Nord et le côté de la maison;

Considérant que l'emprise de la rue Victoria Nord inclus une bande végétalisée d'environ 3 mètres entre la chaussée et la ligne de lot;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

25-08-249

**Demande d'approbation – Développement Projet Héritage**

Considérant la demande soumise afin d'approuver le projet de construction de cinq cottages jumelés sur les 10 lots allant de 6 048 948 à 6 048 957 basé sur les plans d'architecture de Claude Goyette Architecture, dessiné par M.F., dossier #25-155CG, daté du 2025-06-12 et sur les rendus visuels accompagnant ces plans;

Considérant la demande soumise afin d'approuver le projet de construction de six bungalows jumelés sans garage sur les 12 lots allant de 6 048 936 à 6 048 947 basé sur les plans d'architecture de Claude Goyette Architecture, portant le sceau de l'architecte Claude Goyette, dossier #25-122CG, daté du 2025-06-25 et sur les rendus visuels accompagnant ces plans;

Considérant la demande soumise afin d'approuver le projet de construction de deux bungalows jumelés avec garage sur les 4 lots de l'îlot central allant de 6 688 073 à 6 688 076 basé sur les plans d'architecture de Claude Goyette Architecture, dessiné par M.F., dossier #25-112CG, daté du 2025-06-06 et sur les rendus visuels accompagnant ces plans;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde la demande d'approbation avec les conditions suivantes :

- Qu'un article de règlement de zonage, visant les projets de développement domiciliaire, exige la sélection d'un schéma de couleur de revêtement différent entre deux bâtiments adjacents.
- Que la quantité de cottages autorisés soit fixée à un maximum de cinq, et ce, sur les 10 lots allant de 6 048 957 à 6 048 948, de façon à ne pas obstruer la vue sur la montagne.
- Qu'un maximum d'arbres existants soient conservés pendant les travaux de construction.

**ADOPTÉE**

25-08-250

**Nomination d'une nouvelle rue dans le projet Héritage**

Considérant que le projet domiciliaire situé à côté du parc Héritage sera en construction prochainement et que le lot 6 048 954 est une voie publique;

Considérant qu'à cet effet, une (1) nouvelle dénomination doit être déterminée concernant cette rue;

Considérant qu'il y aura lieu de soumettre le nom de rue souhaité par résolution du conseil municipal à la Commission de toponymie du Québec pour approbation par cet organisme;

Considérant que cette rue est à proximité du parc de l'Héritage, reconnu comme l'aménagement progressif d'un Parc récrétouristique et d'un Espace vert en milieu urbain à partir d'une pierre non valorisable provenant des activités d'extraction de l'usine de Graymont à Bedford;

Considérant que le parc de l'Héritage est un véritable legs à la communauté;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-08-250  
(suite) Que ce conseil autorise la dénomination de la rue suivante sur son territoire (lot 6 048 954) :

- Rue du Parc.

De faire parvenir cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour l'officialisation du nom de la rue.

ADOPTÉE

25-08-251 **Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford de vendre et servir des boissons alcoolisées à l'aréna de Bedford.

Qu'advenant un événement en dehors de la planification régulière des parties, le club de hockey devra déposer une demande auprès du locataire du restaurant de l'aréna.

ADOPTÉE

25-08-252 **Autorisation de signature – Entente intermunicipale fourniture de services de bibliothèque**

Considérant que depuis plusieurs années les municipalités du Canton de Bedford, Stanbridge Station et Saint-Armand utilisent les services de la bibliothèque de la Ville de Bedford ;

Considérant que chacune des municipalités a signé une convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. définissant les obligations respectives des parties, le service offert, et le coût de ce service ;

Considérant que les quatre municipalités ont signé une convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. pour l'utilisation du serveur, son entretien et la mise à jour des logiciels ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente intermunicipale de fourniture de services de bibliothèque, laquelle entente est pour une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE

25-08-253 **Acquisition d'une remorque fermée pour le prêt d'équipements**

Considérant l'appel de projet circonflexe permettant d'offrir à la population un accès gratuit à des équipements récréatifs, sportifs, de plein air et/ou adaptés, par la création de centrales de prêt et/ou d'unités mobiles;

Considérant la résolution numéro 25-03-92 relativement à l'intérêt de la Ville de Bedford d'acquérir une unité mobile pour faciliter le déplacement des équipements de loisirs;

Considérant que le projet a été retenu et est admissible au financement jusqu'à un maximum de 30 000 \$;

28-08-253  
(suite)

Considérant que Loisir et Sport Montérégie subventionnera jusqu'à 80 % du montant nécessaire à la réalisation du projet et que la Ville de Bedford devra fournir les 20 % restants sous forme de contribution financière, matérielle ou en services;

Considérant l'acquisition d'une remorque fermée de marque Discovey modèle Endeavour, année 2024 usagée pour le service des loisirs afin de transporter le matériel du projet Circonflexe;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise l'achat d'une remorque fermée de marque Discovery modèle Endeavour, année 2024 usagée à Remorque Dionne, pour un montant de 12 657,25\$, pour le service des loisirs afin de transporter le matériel du projet Circonflexe.

ADOPTÉE

25-08-254

#### **Autorisation de contribution financière – Opération Nez rouge 2025**

Considérant qu'Opération Nez rouge Granby-Cowansville débutera sa 41ième campagne qui se tiendra du 28 novembre au 31 décembre 2025 sur tout le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que cette campagne vise à protéger la vie de nos concitoyens et à encourager des comportements responsables sur les routes par la sensibilisation sur la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue et/ou la fatigue;

Considérant que l'organisme sollicite l'appui financier de la Ville de Bedford pour la réalisation de l'Opération Nez rouge 2025 sous forme de commandite;

Considérant qu'un plan de commandite a été déposé pour les détails sur les avantages de chaque niveau de partenariat;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution financière sous forme de commandite au montant de 250,00 \$ à ladite organisation.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-08-255

#### **Autorisation de contribution financière – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead a pour mission de veiller au maintien et au développement des soins de santé offerts à la clientèle de Bedford et région;

Considérant que le vendredi 17 octobre prochain, aura lieu une journée spaghetti « pour emporter » au coût de 12,50 \$ le repas;

Considérant que cette collecte de fonds permettra à la Fondation de répondre aux besoins des services de santé pour la population de Bedford et région, soit l'achat d'un appareil de radiologie qui sera installé au CLSC de Bedford;

Considérant que la totalité des fonds recueillis sera investie dans les services de santé;

Considérant que notre participation a été sollicitée, soit pour l'achat d'un minimum de 10 billets au coût de 12,50 \$ chacun ou par un don monétaire directement à la Fondation;

25-08-255  
(suite)

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution financière par l'achat de 10 billets pour une journée spaghetti bénéfice qui sera tenue le vendredi 17 octobre 2025, au montant 12,50 \$ chacun, ce qui représente une somme totale de 125 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-08-256

#### **Demande d'aide financière – Maison de la famille des Frontières**

Considérant que la Maison de la Famille des Frontières de Bedford est un organisme communautaire offrant des services aux résidents du Pôle de Bedford et des environs, a pour mission de favoriser le bien être des familles ayant des enfants de 0 à 17 ans;

Considérant que la Maison de la Famille Frontières sollicite la Ville pour une contribution financière afin de maintenir ses actions auprès des familles en besoin;

Considérant les profits générés par le tournoi de golf annuel de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution financière de 1 000 \$, provenant des profits du tournoi de golf annuel de la Ville de Bedford, à la Maison de la famille des frontières afin de leur permettre de maintenir ses actions et d'offrir davantage de soutien aux familles de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-08-257

#### **Autorisation de contribution financière – CABBE 2025**

Considérant que le comptoir familial du Centre d'action bénévole de Bedford et environs (CABBE) a été victime de vol et de vandalisme dans la nuit du 23 au 24 juin dernier;

Considérant qu'une levée de fonds a été lancée pour sécuriser l'endroit avec des caméras et acheter de nouveaux bacs;

Considérant que la Ville de Bedford désire contribuer à protéger les biens et contrer le vandalisme;

Considérant que le CABBE désire pouvoir continuer d'aider les gens de notre communauté;

Considérant la situation économique des derniers temps;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une contribution financière d'un montant total de 1 000\$ au Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environs (CABBE), pour leur levée de fonds suite aux actes de vandalisme et aux vols subis.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-08-258 Madame la conseillère Mona Beaulac se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h24.

**Autorisation de contribution financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 41e édition**

Considérant que le Musée Missisquoi sollicite les municipalités de Missisquoi pour une aide financière par le biais d'une activité de financement, soit la 41e édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche, le 21 septembre 2025 de 13h à 16h;

Considérant que la Société d'histoire de Missisquoi s'est donné la mission depuis sa création en 1899 de se consacrer à préserver, interpréter, diffuser et mettre en valeur l'histoire du comté de Missisquoi;

Considérant que l'aide financière demandée est proposée sous forme de commandite puis qu'un plan a été déposé;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une contribution financière à la Société d'Histoire de Missisquoi au montant de 500 \$ sous forme de commandite en vue de la 41e édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche le 21 septembre 2025, de 13h à 16h.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Madame la conseillère Mona Beaulac réintègre son siège à 19h26.

25-08-259 **Demande de partenariat pour l'évènement « Parlons Santé » du Comité Citoyens Santé Pôle Bedford (CCSPB)**

Considérant que le CCSPB (Comité Citoyens Santé Pôle Bedford) est une OBNL qui a pour but le maintien et le développement des services de santé pour les résidents du Pôle de Bedford;

Considérant qu'un des objectifs visés par le comité est de faire connaître tous les services de santé disponibles à Bedford pour les résidents des huit municipalités du Pôle de Bedford;

Considérant l'organisation de l'événement « Parlons Santé » une foire de la santé qui se tiendra le 23 août de 13h à 16h30 heures devant le CLSC-CHSLD à Bedford et que ce rendez-vous vise à informer la population sur les services de santé disponibles dans notre région et à favoriser l'accès à ceux-ci, dans un esprit de prévention, de proximité et de collaboration;

Considérant que le CCSPB sollicite l'appui des municipalités du Pôle afin que cet événement demeure gratuit pour la population;

Considérant la demande à la Ville de Bedford pour le prêt de tables et de chaises aux organismes qui auront un kiosque devant le CLSC le 23 août prochain;

Considérant que le CCSPB s'engage à afficher le nom de la Ville de Bedford parmi leurs partenaires officiels et de mentionner publiquement l'appui de la Ville lors de l'événement;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-08-259  
 (suite) Que ce conseil autorise le prêt de tables et de chaises pour les organismes qui auront un kiosque devant le CLSC le 23 août prochain lors de l'évènement « Parlons Santé », et ce, sans frais. Ce prêt est d'une valeur de 240 \$ en ressources humaines et en équipements.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

**25-08-260 Autorisation de paiement du décompte No.9 pour la réfection des rues Des Pins et de la Plaisance**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02\$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.9 pour les travaux réalisés jusqu'au 1er juillet 2025 et la réception définitive des travaux libérant le dernier 5% de retenue ainsi que la recommandation de paiement faite par Avizo pour un montant de 181 872,45\$ incluant les taxes;

Considérant que le décompte No.9 comprend une retenue permanente de 2 500,00\$ dont un montant de 2 000,00\$ qui devra être remis au MTMD pour compenser pour les déficiences observées à l'intersection des rues Philipsburg (route 235) et l'avenue de la Plaisance ainsi qu'un montant de 500,00\$ pour l'arbuste qui n'a pas été remplacé près du stationnement public situé derrière l'Animalerie de Bedford;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
 Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.9 à Excavation St-Pierre et Tremblay inc au montant de 181 872,45\$ (incluant les taxes applicables) pour les travaux réalisés jusqu'au 1er juillet 2025 et la réception définitive des travaux.

Qu'un montant de 2 500,00\$ soit retenu de façon permanente dont 2 000 \$ à verser au MTMD pour compenser les déficiences observées à l'intersection des rues Philipsburg (route 235) et l'avenue de la Plaisance, ainsi qu'un montant de 500,00\$ pour l'arbuste qui n'a pas été remplacé près du stationnement public situé derrière l'Animalerie de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

**25-08-261 Modification de contrat à Eurovia Québec pour le pavage rue Victoria Nord**

Considérant la nécessité de procéder au pavage d'une bande multifonctionnelle et de la chaussée sur la rue Victoria Nord entre la rue de l'Église et l'avenue Château d'Eau;

Considérant la résolution numéro 25-06-209 relativement à l'octroi de contrat à Eurovia Québec;

Considérant qu'il y a eu des modifications apportées au contrat pendant les travaux;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

25-08-261  
(suite)

Que ce conseil accepte la modification au contrat de gré à gré à Eurovia Québec pour le pavage d'une bande multifonctionnelle et de la chaussée sur la rue Victoria Nord entre la rue de l'Église et l'avenue Château d'Eau, pour un montant supplémentaire de 12 468,21\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-08-262

**Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Proposée par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyée par le conseiller Daniel Audette

Que le conseil de la Ville de Bedford approuve les dépenses d'un montant de 67 238,08\$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt de la liste d'embauche**

25-08-263

**Adoption des contrats de travail de deux (2) opérateurs traitement des eaux**

Considérant que la priorité du conseil municipal est d'assurer une saine gestion des eaux sur le territoire de la Ville de Bedford;

25-08-263  
(suite)

Considérant l'importance d'avoir des employés dédiés à temps plein dans nos installations à l'usine de filtration;  
Considérant l'embauche au poste de Coordonnateur gestion des eaux à la Ville de Bedford depuis avril dernier;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les ressources humaines afin de bien planifier le travail et la garde de nos installations;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec intervenu entre la Ville de Bedford et monsieur Vivien Raton ainsi que des conditions pour le traitement de la paie;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec intervenu entre la Ville de Bedford et madame Mathilde Dalier ainsi que des conditions pour le traitement de la paie;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil entérine le contrat de travail du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec intervenu entre la Ville de Bedford et monsieur Vivien Raton et que sa première journée de travail soit le 25 juillet 2025.

Que les conditions de travail de monsieur Raton soient celles fixées au document pour le traitement de la paie.

Que ce conseil entérine le contrat de travail du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec intervenu entre la Ville de Bedford et madame Mathilde Dalier et que sa première journée de travail soit le 4 août 2025.

Que les conditions de travail de madame Dalier soient celles fixées au document pour le traitement de la paie.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE UNANIMENT

N.M.

**Dépôt du projet-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 juin 2025**

N.M.

**Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 Volet 2 – Renouvellement de conduites**

N.M.

**Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement au programme d'aide à la voirie locale**

N.M.

**Lettre de remerciement de la Fondation Claude De Serres**

N.M.

**Lettre de remerciement aux services d'incendie pour l'intervention du 13 juillet 2025 à Saint-Armand**

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 sur le site internet de la ville et ce, tel que requis par la loi.

Trois citoyens se sont prévalués de la période de questions :

- Concernant les travaux sur le terrain de pickleball, est-ce que les terrains de pétanques seront remis en état après les travaux ?
- Est-ce que les étangs de l'usine d'épuration ou un développement domiciliaire pourrait être aménagé sur le terrain du sentier Keith-Sornberger puisqu'il ne sont pas protégé à perpétuité ?
- Concernant la bibliothèque, est-ce qu'il y aura une unité de climatisation qui sera installée ?

25-08-264

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h44.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière